



Pourquoi payer la tva pour la destination guyane

Par Visiteur

Bonjour j'ai une entreprise de transport public de voyageur avec un numéros de siret inscrit dans tous les livres administratifs. Mon problème afin de subvenir aux besoins de la vie trop chère je pense avoir trouvé un moyen moins coûteux pour expédier mes pièces d'autocar. En effet acheter au comptoir d'un magasin en France nécessite la TVA. Sachant de la part du fournisseur que l'entreprise se trouve en GUYANE Française, que le règlement de la facture arrive également de la Guyane. Pourquoi mon frère résident en France ne peut-il pas enlever la marchandise qui est destinée à la Guyane sans payer la TVA. Merci de me répondre.

Ces colis de plus de 80kg seront expédiés par mon frère au moyen du moins coûteux (par fret aérien).

Par Visiteur

Bonjour.

Je ne comprends pas bien votre question.

Pourquoi ne devrait-il pas payer de TVA ?

La TVA est liée au fait qu'une vente ou un service soit réalisée à titre commercial. Cela n'a aucun lien avec le lieu de la vente.